



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 4 mai 2018

Madame le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 13 février 2018.

Par courrier réceptionné le 1er mars 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 3 mai 2018 pour examiner ce projet, que Madame Marianne MARGATE, votre adjointe à l'aménagement du territoire et développement, au transport et au droit des femmes, conseillère départementale, a présenté accompagnée de Madame Christelle TELLIER, directrice de l'aménagement et du développement durable et de Madame Aline RAZAFINDRAJAO, responsable urbanisme.

Après avoir présenté la commune et le projet, elles ont pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet de la commune.

Ce projet apparaît moins consommateur d'espace que le PLU de 2013.

***La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :***

***Elle assortit son avis de la recommandation suivante :***

***- classer en zone A indicé les lisières agricoles, et proposer un règlement similaire à celui prévu pour la lisière paysagère Nf.***

***Elle rend un avis favorable au titre du règlement des zones A et N.***

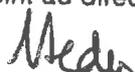
***La commission souligne la prise en compte des remarques émises sur le PLU 2013.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE  
Hôtel de Ville  
11/13, rue Paul Vaillant-Couturier  
77297 Mitry-Mory

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur

  
Laurent BEDU